



La préservation de la biodiversité est un enjeu majeur pour la société et l'agriculture. En quoi favoriser la biodiversité de vos parcelles peut-il contribuer à adapter votre exploitation au changement climatique ? Comment vous y prendre concrètement ? Quels outils techniques et financiers sont à votre disposition pour développer la biodiversité ?

Venez pour comprendre et apprendre, échanger, bâtir un projet pour votre exploitation via des visites, des ateliers et grâce aux regards croisés de naturalistes, d'agronomes et d'agriculteurs.

Après le présentiel collectif, vous pourrez également bénéficier d'un accompagnement individuel pour parfaire votre plan d'actions !

## PROGRAMME

### Boostez la biodiversité de vos parcelles viticoles

(Formation Mixte Digitale)

#### Public visé :

Tout viticulteur, salarié(e) d'exploitation, conseillers, autres personnes intéressées par le sujet

**Pré-requis :** Aucun

**Spécificités :** Aucune

### Objectifs

- Définir la biodiversité et ses liens avec l'agriculture
- Découvrir et améliorer le potentiel d'accueil de son écosystème

**Contenu**   Formation Mixte Digitale

#### A distance :

- La biodiversité et ses liens avec l'agriculture

#### En présentiel :

- Les écosystèmes agricoles sur deux sites représentatifs en Vaucluse
- Les données écologiques générales : arthropodes, oiseaux et chiroptères
- Les leviers agroécologiques et leur mobilisation concrète en parcelle
- Scénarios pour améliorer le contexte agroécologique d'un agrosystème, en fonction des objectifs écologiques et en tenant compte des contraintes agronomiques et économiques

### Méthodes pédagogiques

Apports théoriques

Echanges

Visite de parcelles

Co-construction de son propre scénario d'évolution

Support de formation distribué

### Evaluation

Un questionnaire écrit de satisfaction / évaluation et un quizz seront renseignés en fin de stage.

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue de la session.

#### 📌 Nombre de jours

16 heures  
Soit 2,2 jours

#### 📌 Dates

**Dès le 10 juin (FMD)**  
**25 juin et 4 juillet**  
**2024** (1,5 jours en  
présentiel)  
+ accompagnement  
individuel

#### 📌 Lieu

Formation 80%  
terrain, autour de  
Sérignan du Comtat

#### 📌 Intervenant(s,es)

**Thierry LEROY**  
Naturoptère de Sérignan  
**Robien LHUILLIER LPO**  
**Claireanne**  
**SCHLUMBERGER**  
Chiroptères de Provence  
**Viviane SIBE**  
Chambre agriculture 84

#### 📌 Tarifs

Ressortissant VIVEA à  
**jour de ses cotisations : 0 €**  
Autre public : **500 €**

### CONTACTS

#### Administratif

Patricia DUFLOS  
04 90 23 65 05  
formation@vaucluse.  
chambagri.fr



#### Pédagogie

Viviane SIBE  
06 29 83 06 16  
viviane.sibe@vaucluse.  
chambagri.fr



## CONDITIONS GENERALES d'inscription et de participation

[www.chambre-agriculture84.fr](http://www.chambre-agriculture84.fr), Espace Pro - se former

Numéro de déclaration d'activité à la Préfecture de la Région : 93 84 P000284

### ▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

Cette action, qui contribue au développement des compétences, entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

La formation pourra se dérouler soit en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme, la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

### ▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 7 jours avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée au plus tard 6 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception et encaissement du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) ou Formations Totalement à Distance : toute ou partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

### ▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (Agriculteur(trice)s, conjoint(e)s, collaborateur(trice)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement (04 90 23 65 11)

### ▲ **Les conditions financières et prise en charge : "Contributeur(trices) VIVEA "**

Cas général : une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(trice)s Vivéa, hors thèmes prioritaires de formation.  
Cas particulier : pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(ric)e)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 3000 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur(trice) apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix « autre public ».

### ▲ **"Salarié(e)s", « Demandeurs d'emploi »**

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCA (OCAPIAT...) ou autre dispositif (Pôle Emploi...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié.

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation « autre public » seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

### ▲ **"Autres publics "**

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier (Certiphyto 140 €/j)

### ▲ **"Toutes personnes en démarche d'installation"**

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir des pièces justificatives de leur éligibilité au financement VIVEA (nous contacter).

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande).

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

**Toute absence non justifiée (cf. mail de convocation) sera facturée 50€. Toute formation commencée et non achevée sera facturée au prix « autre public »**

### ▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 8h30 à 17h30.

### ▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

### ▲ **Cas de différend :**

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :  
- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com)  
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS. »

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

Merci de renseigner l'ensemble des rubriques et de nous retourner votre inscription **avant le 03 juin 2024**

## LE/LA STAGIAIRE

Nom Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Portable : .....

Mail : .....

J'accepte de recevoir la convocation par mail :

oui  non

**Vous êtes :**

Chef d'entreprise non salarié(e), conjoint collaborateur, Aide familial, Candidat à l'installation (Rayez les mentions inutiles)

Salarié(e) d'exploitation ou de coopérative

Autre public Précisez : .....

NB : Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement au 04 90 23 65 11 ou [formation@vaucluse.chambagri.fr](mailto:formation@vaucluse.chambagri.fr)

## L'ENTREPRISE

Raison sociale : .....

N° Siret : .....

Production principale :

Arboriculture  grandes cultures  maraîchage  
 viticulture  élevage  autre : .....

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Mél : .....

### Contact - Inscription :

Patricia DUFLOS

04 90 23 65 05

[formation@vaucluse.chambagri.fr](mailto:formation@vaucluse.chambagri.fr)

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle (art L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail) N° Organisme de formation : 93 84 P000284

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :

Chambre d'agriculture de Vaucluse

Service Formation- Site Agroparc

TSA 58432- 84912 AVIGNON Cedex 9

04 90 23 65 05

[formation@vaucluse.chambagri.fr](mailto:formation@vaucluse.chambagri.fr)

## Formation souhaitée

### Boostez la biodiversité

de vos parcelles viticoles

FMD dès le 10 juin 2024

Présentiel les 25 juin et 04 juillet 2024

(2,2 jours – 16 heures)

## Tarifs et règlement

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de Vaucluse

**0 € si** contributeur VIVEA à jour de ses cotisations pour Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-Familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation, sinon tarif autre public.

**500 € net** de taxe salarié d'exploitation, autre public

## Signature

Je confirme avoir pris connaissance des conditions générales de déroulement de la formation (objet, durée, lieu, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants, sanctions) et des [conditions de vente](#)

Fait à :

Signature :

Le :

Olivier GAUER  
Sous-directeur



## Vos attentes et positionnement

### A retourner avec votre bulletin d'inscription

Vous allez participer à la formation

#### **Boostez la biodiversité de vos parcelles viticoles**

Dès le 10 juin 2024 à distance

Puis les 25 juin et 4 juillet en présentiel

Pour adapter au mieux le contenu de la formation à vos préoccupations, nous vous invitons à retourner ce questionnaire avec votre bulletin d'inscription.

**Prénom NOM**

**Quelles sont les deux principales questions que vous vous posez sur le thème de la formation ?**

**Avez-vous déjà suivi une ou plusieurs formations naturalistes et/ou sur l'agroforesterie et/ou sur l'enherbement ? Si oui, lesquelles ?**

**Disposez-vous déjà sur votre exploitation d'infrastructures agroécologiques ( haies, arbres, bandes enherbées, enherbements, mares... ) ?**

**Vous serez satisfait de la formation si...**